

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
 ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 UNIVERSITÉ DJILALI LIABÈS
 SIDI-BEL-ABBÈS
 FACULTÉ DES SCIENCES EXACTES



****AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE****

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, la faculté des sciences exactes de l'université Djilali Liabès informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°01/2022 relatif au: **Maintenance Et Entretien Du Matériel De Sécurité** de la faculté des sciences exactes de l'université Djilali Liabès de Sidi-Bel-Abbès « publiée le 06/02/2022 dans les lieux publics, que le projet cité ci-dessus est attribué provisoirement aux :

N°	Soumissionnaire retenu	N°d'identification Fiscale	Montant de l'offre en DA TTC	Délai D'exécution	Critère attribution
01	ENTREPRISE RERBAL PROTECTION INCENDIE **RPI**	19631010007414700000	39710.30	04 jours	Offre la moins distante

Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Sidi-Bel-Abbès dans les dix (10) jours qui suivent la première publication du présent avis dans les lieux publics conformément à l'article 82 alinéa 1, 2, 3 et 4 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public Les autres soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière sont invités de se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Remarque : Passé ce délai, aucun recours ne sera pris en considération.